



Nancy, le lundi 28 avril 2025

## Le Département de Meurthe-et-Moselle et le FIPHFP renforcent leur engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap

*Ce lundi, Chaynesse Khirouni, présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, et Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), ont signé, pour la période 2025-2027, une nouvelle convention visant à poursuivre et renforcer les engagements pris pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, au sein des services départementaux. Cette 5<sup>ème</sup> convention, qui formalise un soutien renforcé du FIPHFP, témoigne de la volonté du Département d'accentuer encore sa démarche inclusive.*

### Une politique volontariste portée par un engagement collectif depuis 15 ans

Depuis 2010, et grâce à l'appui du FIPHFP, le Département de Meurthe-et-Moselle mène une politique handicap ambitieuse. Les multiples mesures mises en œuvre durant les 15 dernières années ont permis d'atteindre un taux d'emploi de 6,97 % de personnes en situation de handicap en 2024, au-delà du seuil légal établi à 6 %, reflétant l'engagement fort du Département pour inclure pleinement les personnes en situation de handicap dans sa politique de ressources humaines.

Grâce à la convention précédente signée avec le FIPHFP, le Département a mis en œuvre des actions significatives, parmi lesquelles :

- **l'accueil et le recrutement de 87 personnes** en situation de handicap au sein des services départementaux, grâce notamment aux partenariats mis en place pour le recrutement d'apprentis et de volontaires en service civique ;
- **des mesures concrètes pour le reclassement et le maintien dans l'emploi des agents départementaux en situation de handicap**, avec, par exemple, le dispositif des « Périodes de préparation au reclassement » désormais bien ancré dans la collectivité, dont 16 agents ont pu bénéficier depuis sa création par la loi ;
- **des actions de communication et sensibilisation**, notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), avec des ateliers, conférences, séances de réalité virtuelle et la participation annuelle au Duoday (depuis 2021, 65 agents ont participé à des duos ou des visites d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap). Tous ces événements contribuent à déconstruire les stéréotypes et promouvoir une culture inclusive.

## **Une ambition renouvelée pour 2025-2027**

La nouvelle convention, dotée **d'un budget de 920 200 € (dont 553 800 € de soutien du FIPHFP)**, vise à consolider les acquis et à relever de nouveaux défis pour une inclusion toujours plus effective. Cette convention s'inscrit dans la dynamique des actions entreprises depuis 2010, en mettant par exemple davantage l'accent sur :

- **le renforcement de l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap** : des dispositifs spécifiques tels que l'apprentissage et le service civique seront encore développés pour favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle. Ainsi, un objectif de 3 recrutements d'apprentis par an sera poursuivi, avec l'appui du FIPHFP et des partenaires locaux (notamment l'association APC qui porte le dispositif Alternance Handicap en Meurthe-et-Moselle). Objectif : 25 accueils et recrutements de personnes en situation de handicap par an (au lieu de 20 précédemment), avec un accent mis sur l'apprentissage ;
- **l'engagement de la collectivité dans une démarche d'accessibilité numérique structurée** : la démarche vise à rendre les outils numériques de la collectivité accessibles à tous, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à assurer l'égalité des chances.

### **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / suivez le FIPHFP sur X @FIPHFP

### **A propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

### **A propos du Département de Meurthe-et-Moselle**

Le Conseil départemental, dont l'assemblée est élue au suffrage universel, est un acteur décisif de la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Il est, avec les communes et intercommunalités, le garant des solidarités de proximité au service de tout·e·s les habitant·e·s, comme de tous les territoires et notamment les plus fragiles. En matière d'emploi et de handicap, le Département de Meurthe-et-Moselle souhaite apporter des réponses fortes avec une ambition : celle d'être aux côtés de chacune et chacun de ses habitantes et habitants, partout sur le territoire. C'est le sens des engagements pris à travers les schémas départementaux en matière d'autonomie pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap, d'enfance et de familles, de santé publique et d'insertion pour la période 2023-2028.

## **CONTACTS PRESSE :**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Didier Jacquot Responsable des Relations Presse – 06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74  
djacquot@departement54.fr  
Simon Attenot Journaliste, Chargé de Relations Presse – 03 83 94 52 76 – 06 99 99 87 94  
sattenot@departement54.fr

FIPHFP

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – v.bonnet@agence-cid.fr  
Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr